Dépôt de deux amendements prévoyant la déchéance de nationalité

27/08/2010 à 10h43

Selon Libération, Brice Hortefeux a remis au gouvernement deux textes punissant de la déchéance de nationalité la polygamie de fait et les atteintes à un dépositaire de l'autorité publique.

La première disposition avait été promise il y a quelques semaines par le ministre de l'Intérieur, suite notamment à l'affaire Liès Hebbadj, ce commerçant nantais soupçonné de polygamie de fait. La seconde, par Nicolas Sarkozy lui-même lors de son fameux discours de Grenoble.

Selon le quotidien, les deux amendements, remis aux ministres mercredi, viendront compléter le programme de loi sur l'immigration, qui sera examiné au Parlement à partir du 27 septembre.

Le délit de « polygamie de fait »

Le premier amendement prévoit la déchéance de nationalité pour les personnes mariées qui effectueraient de fausses déclarations afin de percevoir des prestations sociales via un concubin ou une concubine.

Le texte crée ainsi un délit de « polygamie de fait, escroquerie, abus de faiblesse ». La polygamie de fait étant désormais définie comme l' « union de fait avec un tiers, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité ».

Outre la perte de nationalité, ce nouveau délit serait sanctionné par 5 ans de prison et 75.000 euros d'amende. […]

RMC